

En quoi consiste le processus du plan de soins intégré ?

Le processus du plan de soins intégré repose sur la constitution d'une équipe réunissant les fournisseurs de services ainsi que l'enfant ou du jeune ayant des besoins complexes, et les membres de sa famille ou aidants, dans le but de s'entendre sur une vision commune afin de favoriser la santé et le bien-être de l'enfant ou du jeune. Il fait appel à des fournisseurs de services provenant de différents organismes, organisations et secteurs qui travaillent de concert avec l'enfant ou le jeune et les membres de sa famille ou aidants comme partenaires égaux. Le processus PSI se fonde sur la création d'un plan de soins holistiques qui se concentre sur les forces et les besoins de l'enfant ou du jeune et des membres de sa famille ou aidants.

Processus du Plan de soins intégré

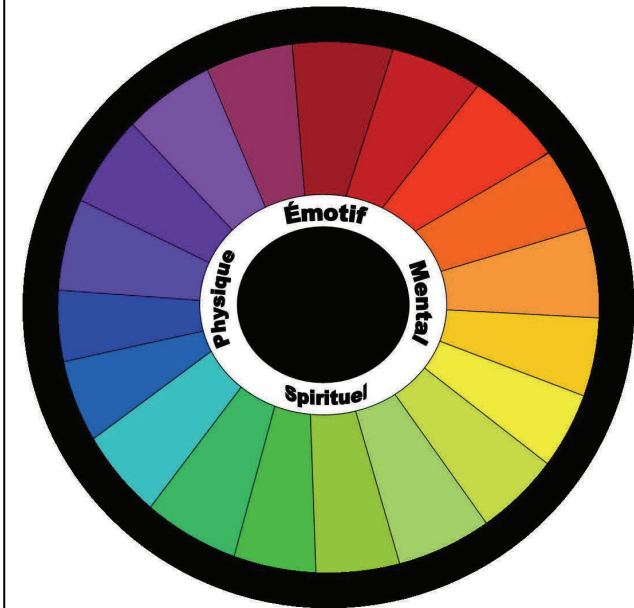
Les fournisseurs de services travaillent ensemble au soutien des jeunes ayant des besoins complexes et des membres de leur famille ou aidants et ils élaborent des plans de soins holistiques pour y arriver.

Le processus du plan de soins intégré est offert aux enfants ou aux jeunes dans les deux langues officielles.

Un processus du plan de soins intégré Autochtones est aussi offert.

Communiquez avec votre fournisseur de services si vous avez des questions ou voulez obtenir d'autres informations.

Processus du Plan de soins intégré



Plans de soins holistiques qui favorisent la collaboration entre les intervenants pour permettre à l'enfant ou au jeune d'atteindre ses objectifs.

Que signifie l'expression « enfant ou jeune ayant des besoins complexes » ?

Par jeune ayant des besoins complexes, on entend un enfant ou un jeune qui a beaucoup de mal à participer à la société, car il a des besoins en matière de santé, de santé mentale et de problèmes sociaux. Il a travaillé ou travaille encore avec deux services ou plus de différents secteurs. Il n'obtient que de piètres résultats et il risque sérieusement de se faire du mal ou de faire du mal à autrui.

Quel est le rôle des fournisseurs de services dans le processus du plan de soins intégré ?

Les fournisseurs de services adoptent une approche d'équipe en matière de soins. Ils travaillent avec l'enfant ou le jeune et les membres de sa famille ou aidants à établir des objectifs et à élaborer un plan de soins. Un fournisseur de services identifie l'enfant ou le jeune et l'aiguille vers le processus PSI. Une équipe de fournisseurs de services est alors composée ; elle regroupe des intervenants de différents organismes et organisations. Un membre de cette équipe de fournisseurs de services est reconnu comme le Responsable et il est la principale personne-ressource pour l'enfant ou le jeune et les membres de sa famille ou aidants. Le Responsable guide la mise en œuvre du plan de soins.

Quel est le rôle de l'enfant ou du jeune dans le processus du plan de soins intégré ?

L'enfant ou le jeune joue un rôle crucial dans le processus PSI. Il peut jouer un rôle de premier plan en créant son plan de soins, avec l'appui de son équipe de fournisseurs de services et les membres de sa famille ou aidants. L'enfant ou le jeune consent au plan de soins et les fournisseurs de services jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre de celui-ci.

Quel est le rôle des membres de la famille ou des aidants dans le processus du plan de soins intégré ?

Les membres de la famille ou aidants peuvent constituer de précieux partenaires dans le cadre du processus PSI. Ils jouent un rôle clé auprès de l'enfant ou du jeune, aidant celui-ci à communiquer sa vision et ses buts relativement à son plan de soins. Ils peuvent aussi participer activement à l'atteinte de certains de ces buts. Les membres de la famille ou aidants peuvent aussi être responsables de donner le consentement nécessaire si l'enfant ou le jeune en est incapable.

Quelles sont les étapes liées au processus du plan de soins intégré ?

Première étape

Un fournisseur de services suggère le processus PSI lorsque les services fournis n'arrivent pas à combler les besoins de l'enfant/jeune.

Deuxième étape

Le fournisseur de services, avec le consentement du jeune ou de sa famille, réfère l'enfant/jeune à L'Accès coordonné.

Troisième étape

Si les critères sont respectés, on demandera à l'enfant/jeune et aux membres de sa famille de nommer tout fournisseur de services qui devrait faire partie de son équipe de soins.

Quatrième étape

Le fournisseur de services constitue une équipe regroupant des fournisseurs de différents organismes ou organisations qui participent à une réunion initiale avec l'enfant/jeune et les membres de sa famille pour créer un plan de soins holistiques.

Cinquième étape

Des rencontres ont lieu sur une base continue et des modifications peuvent être apportées au plan et à l'équipe au besoin pour aider l'enfant ou le jeune à atteindre ses buts.